

Analyses 2013



**Le secteur privé :
une alternative de financement ?**

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Le secteur privé : une alternative de financement ?

Face à la situation de crise que vivent nos économies, même le secteur associatif doit être capable d'imaginer des alternatives au financement public. Les entreprises privées apparaissent comme une alternative dans la recherche de fonds. Comment travailler avec le secteur privé ? Quelles questions devons-nous nous poser face à ce nouveau défi ?

Il y a déjà quelques années que les experts économiques parlent de crise. Nous vivons chaque jour avec des nouvelles économiques qui parlent de récession, de chômage, de licenciements, de restructurations, et annoncent des mesures budgétaires pour faire face à la mauvaise situation économique du pays, du continent et du monde.

Dans le cas de la Belgique, le gouvernement n'a pas réussi à trouver un accord sur les ajustements budgétaires qui doivent se faire pour respecter les consignes de l'Union européenne. Même le secteur public, qui pouvait apparaître, à priori, à l'écart, est touché par la crise et les « restrictions budgétaires ».

Les budgets des institutions publiques se sont vus soit « congeler » soit diminuer. Dans certains secteurs les diminutions sont conséquentes.

Qu'en est-il du secteur associatif et des ONG ? Nous attendons avec une certaine inquiétude les conséquences des ajustements annoncés par le gouvernement, qui sont déjà évidentes dans d'autres secteurs. L'associatif, qui était déjà dans une situation difficile, devra aussi faire face à la « crise économique des Institutions » et à la crise économique du « citoyen donneur ».

Et comment faire face à cette crise ? Vers où se tourner pour pouvoir continuer à travailler dans le secteur non-marchand ? Si même le marchand n'arrive pas à sortir la « tête haute » de la crise, comment va faire le secteur non-marchand ? Quelles sont les alternatives économiques qui peuvent permettre aux associations et aux ONG de continuer à *tourner* si jamais le financement public venait à diminuer ou même s'arrêter ?

Une piste, qui a déjà fait couler quelques litres d'encre, est le secteur privé. Que mettons-nous derrière les mots "secteur privé" ? La réponse n'est pas évidente. Même au niveau européen, que ce soit au niveau institutionnel ou au niveau du monde associatif, il n'y a pas de consensus par rapport à la définition du secteur privé.¹ Même si certains défendent la version que le « secteur privé » se compose de tout ce qui n'est pas secteur public, il y a une autre voie qui sort le monde associatif de la catégorie du secteur privé. Pour cette réflexion, nous resterons sur cette deuxième voie.

Face au panorama économique incertain du secteur public, le secteur privé, en tant que source alternative de financement, reste une option. Que ce soit sous forme de mécénat ou via des partenariats, le secteur privé travaille depuis des années avec le secteur associatif dans différentes initiatives et divers projets. Outre les interventions via les appels d'offre internationaux lancés par la politique de coopération au développement de l'UE et de la Banque Mondiale, le secteur privé intervient aussi de façon directe via des Fondations. De grands exemples comme la Fondation Bill et Melinda Gates, ou des plus petites, comme le mécénat de certains citoyens belges, servent de nos jours, à développer et mettre en place des projets qui n'auraient peut-être jamais vu le jour sans une intervention privée. Nous devons

¹ R.Gelin, "Aides liées, secteur privé et "développement", article 1093, Gresea.

donc considérer le secteur privé comme une alternative de financement de nos structures associatives. Il s'agit même d'une opportunité si elle est bien saisie et si elle respecte un cadre minimal.

Quel est l'enjeu de la démarche ? Il se place du point de vue de l'éthique et de la cohérence des valeurs et des principes. Comment choisir par qui nous pouvons faire financer nos projets ? Question d'éthique ? De respect des DDHH ? Question de bonne gouvernance ? Comment fixerons-nous les critères de la collaboration avec le secteur privé ? Si nous avons toujours été vigilantes face aux subsides et financements publics, comment faire pour rester aussi vigilantes face au secteur privé ? Il faudra finalement se décider sur des critères économiques, voire même d'existence propre de l'association ?

Nous entamons ici un débat majeur. Où sont les limites et les conditions qui rendront possible une collaboration du monde associatif et du monde privé. Même si des exemples de collaboration sont publics et très représentatifs du secteur, le fait d'ouvrir les sources de financement à un secteur qui a été, à priori l'ennemi, n'est pas un choix facile.

Nous en parlions déjà dans une de nos analyses en 2010 : il y a « un risque non négligeable et bien réel : celui d'être instrumentalisées par les acteurs privés. »²

Nous proposons trois pistes de réflexion pour rester vigilantes dans la collaboration avec le secteur privé :

- L'association, de par sa mission et sa vision, devra être capable de cibler les collaborations qui ne mettent pas en cause ses propres principes, en sacrifiant parfois la santé financière de l'asbl.
- Les sympathisants et/ou militants des associations devront oser questionner les intervenants par rapport au contenu de leurs comptes.
- Le secteur doit continuer à travailler de façon collective dans une réflexion plus large sur les possibilités et les limites des collaborations avec le secteur privé.

Mobiliser des ressources financières est, de nos jours un défi pour le secteur associatif en Belgique. De nouvelles idées et de nouvelles formes de collaboration avec le secteur privé devront être analysées au fur et à mesure qu'elles se présentent comme alternative. Nous devons en finir avec la diabolisation ou l'angélisation de certaines pratiques, et aller à la recherche de l'alternative constructive. Le secteur privé pourrait devenir un allié dans notre métier d'association. Restons vigilantes dans la façon dont cela se passe mais laissons la porte ouverte au dialogue, à l'entente et à la collaboration. Ne restons pas sur des idées d'instrumentalisation et d'un possible « achat de conscience » de la part de certaines entreprises.³ Il nous revient, en tant que citoyens et en tant qu'association, de rester éveillés face aux nouvelles possibilités de financement et de collaboration avec un secteur qui travaille de façon différente. Tout en gardant notre « vision du monde », nous devons être en mesure de développer des mécanismes de travail et des systèmes de collaboration avec le secteur privé.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de travailler de façon responsable avec de nouveaux acteurs. Le monde associatif se développe. La tendance vers une professionnalisation du

² «Pour une transition d'un monde concurrentiel à un monde coopératif. Quelles stratégies face aux acteurs privés ? », Commission Justice et Paix belge francophone asbl, Analyses 2010.

³ Réunion du groupe ADIC (Association de Dirigeants et Cadres d'entreprises chrétiens) du mois de mars 2013.

secteur et vers une méthodologie de travail qui tiennent compte des mécanismes d'efficacité et d'efficience nous permettent d'entamer des processus de collaboration plus performants.

Le développement de l'économie sociale est un exemple de la double dimension qu'un projet économique peut porter. Le bénéfice tient compte des aspects plus larges que l'aspect uniquement monétaire.

En tant que petite association le défi est là. Nous souhaitons continuer à travailler pour notre mission. Nous ouvrir vers des sources de financement différentes est nécessaire. Le financement du secteur public ainsi que les dons individuels de nos sympathisants nous ont permis de travailler jusqu'à présent pour réaliser nos objectifs. Dès lors, nous nous mobilisons pour entamer un travail de recherche de fonds privés avec les entreprises. La vigilance et le respect de nos principes guident la démarche.

Nous proposons une perspective constructive. Agissons dans la mesure de notre capacité et de notre taille. En tant qu'association nous devons oser une approche nouvelle. Nous sommes en mesure de travailler, comme nous le faisons déjà vis-à-vis de nos bailleurs publics, avec des critères d'efficacité et d'efficience. Commencer à travailler maintenant avec le secteur privé en tant que « bailleur » est une opportunité. Notre capacité d'analyse critique et consciencieuse nous permettra tout d'abord de pouvoir sélectionner avec quels acteurs travailler. Notre performance méthodologique et notre capacité d'action nous permettront d'amener ce secteur privé à porter un intérêt sur les enjeux sociétaux pour lesquels nous travaillons.

Le défi est double. Nous devons être capables de travailler avec de nouveaux acteurs mais nous devons aussi être en mesure de les amener à reconnaître nos intérêts et nos objectifs. Retournons donc la capacité d' « influencer l'autre ». Soyons capables d'amener « le positif du secteur privé » vers nos priorités de travail ! Il reste du chemin à faire, et nous devons toujours rester fidèles à nos principes, mais même à petits pas, ce chemin se construit au jour le jour.

Eva Calatayud Saorin,
Chargée de Récolte de Fonds
à Justice et Paix,
Mai 2013.